



Réunion des États parties

Distr. générale
5 février 2008
Français
Original : anglais

Réunion extraordinaire
New York, 30 janvier 2008

Rapport de la Réunion extraordinaire des États parties

I. Introduction

1. La Réunion extraordinaire des États parties à la Convention de 1982 des Nations Unies sur le droit de la mer s'est tenue à New York le 30 janvier 2008, conformément à l'article 4 de l'annexe VI de la Convention (Statut du Tribunal international du droit de la mer) aux fins de l'élection d'un membre du Tribunal. Il s'agissait de pourvoir, pour le restant de son mandat devant prendre fin le 30 septembre 2011, le siège laissé vacant par la démission du juge Guangjian Xu (Chine) le 15 août 2007. La date de l'élection avait été fixée par le Président du Tribunal après consultation des États parties conformément au paragraphe 1 de l'article VI du Statut du Tribunal, et l'Assemblée générale avait approuvé la convocation de la réunion dans sa résolution 62/215 (par. 26).

2. La Réunion des parties était saisie des documents suivants : Note du Greffier du Tribunal concernant la procédure suivie en matière d'élection (SPLOS/165); Liste des candidats désignés par les États parties (SPLOS/166); et Notice biographique d'un candidat présenté par le Gouvernement de la République populaire de Chine (SPLOS/167).

II. Ouverture de la Réunion extraordinaire

3. La Réunion extraordinaire a été ouverte par M^{me} Rosemary Banks (Nouvelle-Zélande), présidente de la dix-septième réunion des États parties.

4. La Réunion a observé une minute de silence consacrée à la prière ou la méditation.

5. Aux fins de la conduite de ses travaux, la Réunion extraordinaire a décidé de maintenir en place le Bureau élu, y compris la présidence, et la Commission de vérification des pouvoirs nommée par la dix-septième réunion, suivant ainsi la pratique établie par la première Réunion extraordinaire des États parties tenue en août 2003.



III. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

6. La Présidente a présenté l'ordre du jour provisoire (SPLOS/L.53). La Réunion a adopté l'ordre du jour (SPLOS/168) et approuvé l'organisation des travaux proposée par la Présidente.

IV. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

7. La Commission de vérification des pouvoirs s'est réunie le 30 janvier 2008 sous la présidence de M. Ridas Petkus (Lituanie). Le Président a ensuite présenté le rapport de la Commission (SPLOS/169)¹ et la Réunion extraordinaire a approuvé le rapport.

V. Élection d'un membre du Tribunal international du droit de la mer

8. La Présidente a fait une déclaration sur les procédures d'élection, rappelant les articles 2, 3, 4 et 6 du Statut du Tribunal, ainsi que l'article 70 du Règlement intérieur des réunions des États parties (SPLOS/2/Rev.4).

9. L'élection s'est déroulée en un tour de scrutin et les représentants du Chili, de l'Allemagne et de la Tunisie ont fait office de scrutateurs.

10. Sur 137 votants (dont une abstention et aucun bulletin nul), la majorité requise était de 91 voix pour qu'un candidat soit élu, à condition que cette majorité comprenne la majorité des États parties (soit 78 au moment de l'élection). M. Zhiguo Gao a obtenu 136 voix au premier tour de scrutin et a donc été élu pour achever le mandat de neuf ans de son prédécesseur qui doit prendre fin le 30 septembre 2011.

11. La Présidente a prononcé une allocution dans laquelle elle a félicité M. Zhiguo Gao de son élection comme membre du Tribunal international du droit de la mer. Le représentant de la Chine a fait une déclaration dans laquelle, au nom de son gouvernement, il a remercié les États parties de leur appui.

¹ Trois États autres que ceux cités dans le rapport (Bangladesh, Inde et Mauritanie), ont envoyé des communications officielles au Secrétariat.